

ROULAGE CIRCUIT LIBRE – PLUS

45,00 €

SOUSCRIRE

1. Comment ça se présente le Roulage Circuit Libre Plus ?

Le laisser passer Roulage Circuit Libre Plus et un titre exclusif associatif conventionnel et fédéral :

- seulement tournée vers une pratique sur tous les circuits de discipline vitesse motorisée et bien sûr ils doivent être obligatoirement homologués sur le plan technique et administratif.
- vous pouvez bénéficier pour toutes les questions d'assurance et de sécurité civile aux garanties d'ordre 6.

2. Que pourrait t-il avoir comme structure conforme et recevable à fournir les laissez passés « Roulage Circuit Libre Plus »

Avec les laissez passer Roulage Circuit Libre Plus, sont valables sur l'ensemble des circuits en France et à l'Outre-Mer à condition qu'il soit homologués obligatoirement, pour rappel que les directeurs de clubs organisatrice des sessions de roulages, remplisse les conditions suivantes ;

- Les clubs affiliés à la Fédération Française de Motocyclisme FFM et à l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducatives Sportives (UFOLEP)
- les circuits et moto-club de vitesse homologués et avec un conventionnement fédéral obligatoire qu'elle soit privée ou associative
- les sociétés conventionnées ayant notamment pour objet l'organisation d'activités de sport loisir moto sur des circuits homologués.

Si vous souhaitez voir la liste des circuits conventionnées avec la FFM ; regardé la liste que pouvez télécharger.

2. Quelle durée que je peux bénéficier avec mon laissez passer Roulage Circuit Libre Plus ?

Quand vous achetez un laissez passer elle sera limitée mais valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année civile. Elle est obligatoirement nominatif, personnel et incessible

4. Que puis-je recourir aux différentes activités qui sont accessibles avec mon laissée passée ?

Les laissée passée Roulage Circuit Libre Plus sont attribuée exclusivement dans le cadre des activités de roulage dans la discipline de vitesse sans pratique de la compétition, elles y sont proscrite avec ce laisser passer.

5. Quel âge faut-t-il avoir pour souscrire à un laisser passer Roulage Circuit Libre Plus ?

Le laisser passer est possible à partir de 15 ans révolus. Une autorisation parentale est obligatoire pour les pilotes mineurs.

6. Les assurances qui sont liées au laissée passée Roulage Circuit Libre Plus ?

Le pilote ayant souscrit un laisser passer bénéficiera des garanties d'assurance à titre individuelle sur les risques liés aux accidents et les responsabilités civiles, les limites fixées de ses conditions.

Vous pouvez voir ci-dessous et cliquez sur l'onglet pour télécharger les conditions sur les recevabilités et les conditions générales d'assurances sur les laissés passés plus et premium de la FMF.

ROULAGE CIRCUIT LIBRE - PREMIUM

21,00 €

SOUSCRIRE

1. Comment ça se présente le Roulage Circuit Libre premium ?

Le laisser passer Roulage Circuit Libre premium est un titre exclusif associatif conventionnel et fédéral :

- seulement tournée vers une pratique sur tous les circuits de discipline vitesse motorisée et bien sûr ils doivent être obligatoirement homologués sur le plan technique et administratif.
- vous pouvez bénéficier pour toutes les questions d'assurance et de sécurité civile aux garanties d'ordre 6.

2. Que pourrait t-il avoir comme structure conforme et recevable à fournir les laissée passée « Roulage Circuit Libre premium »

Avec les laisser passer Roulage Circuit Libre premium, sont valables sur l'ensemble des circuits en France et à l'Outre-Mer à condition qu'ils soient homologués obligatoirement, pour rappel que les directeurs de clubs organisatrice des sessions de roulages, remplissent les conditions suivantes ;

- Les clubs affiliés à la Fédération Française de Motocyclisme FFM et à l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducatives Sportives (UFOLEP)
- les circuits et moto-club de vitesse homologués et avec un conventionnement fédéral obligatoire qu'elle soit privée ou associative
- les sociétés conventionnées ayant notamment pour objet l'organisation d'activités de sport loisir moto sur des circuits homologués.

Si vous souhaitez voir la liste des circuits conventionnées avec la FFM ; regardé la liste que pouvez télécharger.

3. Quelle durée que je peux bénéficier avec mon laisser passer ?

Quand vous achetez un laisser passer elle sera limitée mais valable du 1^{er} jour du mois au 31 du même mois, date de sa délivrance sur le circuit. Elle est obligatoirement nominative, personnelle et intransférable.

4. Que puis-je recourir aux différentes activités qui sont accessibles avec mon laissez passé ?

Les laissez passés Roulage Circuit Libre premium sont attribués exclusivement dans le cadre des activités de roulage dans la discipline de vitesse sans pratique de la compétition, elles y sont proscrites avec ce laissez passer.

5. Quel âge faut-il avoir pour souscrire à un laisser passer Roulage Circuit Libre premium ?

Le laissez passer est possible à partir de 15 ans révolus. Une autorisation parentale est obligatoire pour les pilotes mineurs.

6. Les assurances qui sont liées au laissez passé Roulage Circuit Libre premium ?

Le pilote ayant souscrit un laissez passer premium bénéficiera exclusivement de garanties d'assurance à responsabilité civile.

Vous pouvez voir ci-dessous et cliquez sur l'onglet pour télécharger les conditions sur les recevabilités et les conditions générales d'assurances sur les laissez passés plus et premium de la FFM.